



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT À LA MESURE D'IMPACT

**Dans le cadre des contrats
et pactes locaux des solidarités**

PACTE
SOLIDARITÉS

Agir ensemble pour faire
reculer la pauvreté

Février 2026

SOMMAIRE

Préambule	5
1 Introduction à la mesure d'impact	7
Définition	7
Intérêts de la démarche	7
Principes et étapes clés de la démarche	10
2 Cadre d'application pour les contrats et pactes locaux des solidarités	13
Périmètre et calendrier de mise en œuvre	13
Formalisation et transmission des résultats	14
Trame pour la synthèse des résultats de la mesure d'impact	15
Questionnaire sur l'impact territorial et partenarial des actions des pactes locaux des solidarités	16
3 Ressources utiles	19
Dispositif d'accompagnement national	19
Autres ressources à consulter	19

PRÉAMBULE

Les contrats et pactes locaux des solidarités constituent deux cadres partenariaux essentiels entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi qu'avec l'ensemble du tissu social et économique, pour agir en matière de lutte contre la pauvreté au plus près des personnes concernées et dans chaque territoire.

Parce que chaque action compte et doit apporter, à son échelle, des évolutions significatives en termes de prévention ou de sortie de la pauvreté, la mesure de leur utilité concrète s'impose aujourd'hui comme un incontournable.

C'est pourquoi la mesure d'impact concerne, même si de façon différenciée, tant les contrats que les pactes locaux des solidarités, et qu'elle a été inscrite dès leur conception dans leurs ambitions et feuilles de route respectives.

Pensée pour éclairer les décisions sur la poursuite, la modification ou l'arrêt des actions, la mesure d'impact revêt une importance stratégique pour orienter les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté, à partir des enseignements tirés sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas.

Ainsi la mesure d'impact est une occasion collective d'apprendre sur les leviers territoriaux efficaces pour réduire significativement la pauvreté et s'assurer de porter une action publique efficiente, a fortiori dans un contexte de ressources contraintes.

Le présent livret a pour but de présenter quelques repères clés pour réaliser une mesure d'impact et rendre compte de ses principaux résultats dans le cadre des contrats et pactes locaux des solidarités.

1 Introduction à la mesure d'impact

Définition

La **mesure d'impact participe de l'évaluation de l'action publique** (figure 1). Elle correspond au stade le plus avancé pour apprécier son **utilité sociale** de manière large et approfondie.

Il s'agit de **déterminer dans quelle mesure l'action a produit des effets ou non**, en premier lieu sur les publics auxquelles elle s'adresse et selon une approche multidimensionnelle.

La notion d'effets renvoie à celles de **changements ou d'évolutions**, dans un sens favorable, c'est-à-dire d'améliorations concrètes, ou défavorable, lorsque des activités génèrent des conséquences négatives et non souhaitées.

Des effets peuvent être observés :

- dans différents domaines (ex : conditions de vie matérielles, environnementales et économiques, relations sociales, santé mentale et physique...),
- auprès de différents publics (ex : destinataires directs de l'action ou membres de leur cercle relationnel – familles, amis, collègues... ; résidents du quartier ou de la ville d'implantation ; opérateurs de l'action eux-mêmes ; autres acteurs territoriaux...),
- à l'échelle individuelle ou collective,
- à court, moyen ou long terme,
- de manière ponctuelle ou durable.

La **valence** (effet positif vs. négatif), la **nature** (domaines et publics impactés) et l'**amplitude** (faible à forte) **du changement s'apprécient par rapport à une situation de référence** (localisée dans le temps et dans l'espace), sur une durée donnée et sur la base d'informations objectives, permettant une comparaison avant-après l'implantation de l'action.

En résumé, **la mesure d'impact consiste à mettre en évidence si des changements ont eu lieu, à les qualifier et à démontrer s'ils sont imputables à l'action** (lien de causalité), de manière directe ou indirecte.

Intérêts de la démarche

La mesure d'impact implique tout d'abord un changement de posture : il est question de ne plus seulement se satisfaire d'avoir la conviction qu'une action est utile ou efficace pour la reconduire, mais d'en **établir la preuve, en passant par une démonstration rigoureuse, objective et transparente**. C'est ainsi se doter d'arguments crédibles et solides soit pour défendre l'intérêt de soutenir une action, soit à l'inverse pour décider de son arrêt. Ces arguments, parce que fondés, participent des conditions d'un dialogue partenarial constructif, en permettant de partager une même appréciation des forces et des faiblesses de l'action et de faire ainsi émerger une décision consensuelle quant aux suites à donner.

La mesure d'impact répond à la nécessité de **connaître en quoi une action produit bien l'effet escompté**, autrement dit **en quoi elle contribue concrètement à apporter une réponse ou une solution à un besoin social identifié**.

En outre, la **mesure d'impact permet d'apprendre de plusieurs manières de l'action**, considérée à la fois pour elle-même et par rapport à l'existant.

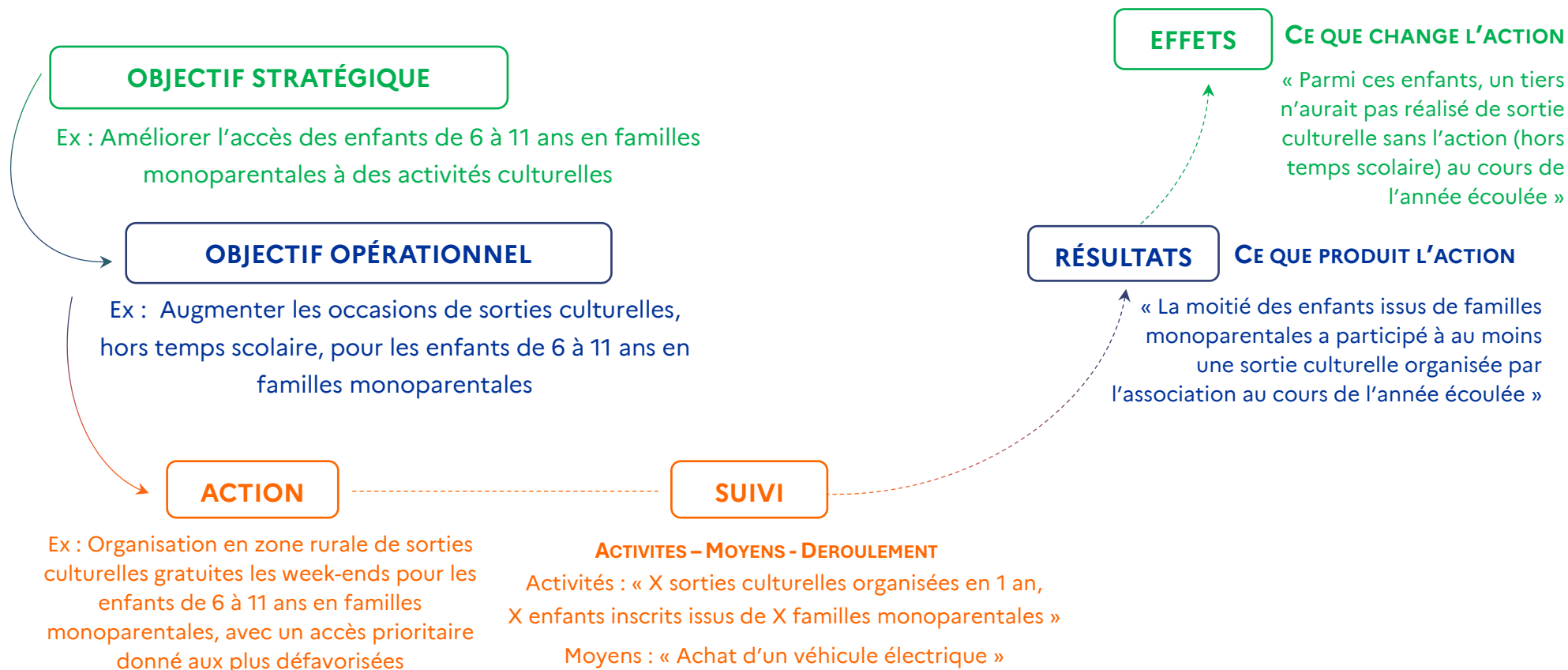
- **Comprendre de quelle façon les effets se produisent** : à quoi sont-ils liés en particulier, à quoi ou à qui les attribuer (facteurs externes ou internes à l'action), qu'est-ce qui les potentialise ou à l'inverse les annule, voire les inverse ? Ce questionnement s'appuie sur la mise à jour de la « théorie d'action » (hypothèses relatives au mode de fonctionnement de l'action, soit par quels mécanismes et grâce à quels facteurs les effets pourraient se produire) et sur sa vérification au regard des effets réellement observés et des données collectées.
 - *L'enjeu est d'identifier les conditions favorables à la pérennisation, voire à l'amplification ou encore à la reproduction des effets positifs de l'action ; à l'inverse, il est important de pouvoir corriger les facteurs qui seraient à l'origine d'effets négatifs (entraves ou nuisances).*
- **Saisir la part d'effets attribuables en propre à l'action** : dans quelle mesure les changements observés sont-ils dus à sa mise en œuvre, pourraient-ils être mieux expliqués par d'autres facteurs contextuels ou par un concours de circonstances favorables (hasard) ?
 - *L'enjeu est de déterminer si le même effet pourrait être obtenu par d'autres moyens, éventuellement à moindre coût, que ce soit en termes de ressources (matérielles, humaines ou financières) ou d'externalités négatives. De cette façon, il s'agit aussi de dégager la plus-value de l'action (en quoi elle se démarque ou complète d'autres dispositifs) et de s'assurer de l'absence de redondances entre actions sur un même territoire.*

Par ce prisme, **l'action publique est aussi rendue plus visible** dans ce qu'elle produit très concrètement, en légitimant l'investissement public qui y a été consacré et en confortant l'utilisation à bon escient des ressources mobilisées. En outre, la **mise en lumière des actions à destination des personnes concernées par la pauvreté ou la grande précarité constitue également une manière de rendre visible leur condition et de rappeler l'importance d'agir pour et avec elles**.

A travers la valorisation des réalisations et des acteurs qui les mènent, c'est également l'engagement de l'ensemble des parties prenantes qui est favorisé, en donnant du sens et du poids aux contributions de chacun. A cet égard, la mesure d'impact constitue **un outil utile pour fédérer et soutenir la dynamique partenariale** et pour appuyer la dimension managériale des équipes qui mettent en œuvre les projets.

La mesure d'impact contribue à faire vivre et avancer les politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, parce qu'elle **témoigne à la fois des besoins sociaux à couvrir et des leviers à actionner pour y répondre** et qu'elle **participe à la mobilisation des acteurs pour continuer de s'y investir**.

Figure 1. La mesure d'impact participe de l'évaluation de l'action publique
Illustration des différences entre données de suivi, résultats et effets d'une action



Principes et étapes clés de la démarche

➤ ASSOCIER les parties prenantes

La mesure d'impact est par essence une démarche collective, ne serait-ce que parce qu'aucun acteur ne peut à lui seul ni détenir, ni rendre compte de l'ensemble des informations nécessaires à la reconstitution de tout ce que recouvre une action, dans une vision d'ensemble, et de ce qu'elle produit concrètement. Ainsi, **chaque partie prenante** (contributeurs ou destinataires de l'action, plus ou moins directs) **est utile et légitime pour apporter** à la fois **un éclairage** sur la manière de concevoir la mesure d'impact et sur ce qu'elle observe, pense ou ressent des effets de l'action, à une place différente et complémentaire des autres.

La participation des représentants de chacune des parties prenantes est à rechercher autant que possible à chaque étape de la mesure d'impact (de sa conception jusqu'au partage des résultats).

➤ PRIORISER les objectifs

Une action peut potentiellement produire de nombreux effets, dans des domaines et selon des temporalités très divers : leur mise à jour exhaustive pourrait rapidement s'avérer tâche titanesque ! Aussi ambitieuse qu'elle soit, la mesure d'impact n'exige pas d'explorer l'intégralité des effets possibles d'une action. Bien au contraire, elle requiert **pour la rendre faisable de procéder par priorisation et de circonscrire précisément à la fois le ou les objectif(s) poursuivi(s) et le périmètre à explorer pour y répondre**.

Il convient d'opter pour une approche pragmatique, qui tienne compte des impératifs de calendrier et des contraintes de ressources.

Dans le cadre des contrats et pactes locaux des solidarités, la priorité est à donner à l'objectivation des effets directs des actions sur les personnes en situation de pauvreté ou de grande précarité, en s'assurant au préalable de la possibilité d'effectuer un suivi de leur parcours et de leur situation. Du point de vue de la faisabilité de la mesure d'impact, il est probable qu'un temps de recul inférieur à 12 mois, en termes de durée d'action écoulée, ne permette de conclure qu'à des tendances ou à des effets partiels ; aussi il est conseillé de réserver les investigations les plus approfondies aux actions parvenues à plus d'un an d'existence en 2026.

➤ DÉFINIR la méthode la plus appropriée

Le choix de la méthode est libre, plusieurs méthodologies pouvant être envisagées pour réaliser une mesure d'impact, compte-tenu de la diversité des actions ou du type d'effet recherché.

La mesure d'impact suit le plus généralement cinq étapes clés. Ces étapes sont présentées dans la figure 2 avec les principales questions à aborder pour chacune d'entre elles et sont illustrées à l'appui d'un exemple d'action.

Figure 2. Principales étapes et questions clés de la mesure d'impact

Exemple d'action : Organisation en zone rurale de sorties culturelles gratuites les week-ends pour les enfants de 6 à 11 ans en familles monoparentales

1 Organiser et planifier la démarche

- ✓ Qui sont les parties prenantes de l'action ?
- ✓ Qui associer à la mesure d'impact, à quelles étapes et pour quelles contributions ?
- ✓ De quels temps et moyens dispose-t-on pour réaliser la mesure d'impact ?

- ✓ **Parties prenantes à impliquer** : co-financeurs (groupement de communes, Etat et Caf), association organisatrice des sorties, représentants des écoles élémentaires, représentants des familles monoparentales dont les enfants sont scolarisés à l'école élémentaire
- ✓ **Ressources** : un chargé de projet, 2 jours par semaine pendant 3 mois

2 Choisir une méthode adaptée

- ✓ Quel était le besoin social à l'origine de l'action ?
- ✓ Quel était le principal changement (effet) recherché, pour qui et à quel horizon (court, moyen, long terme) ?
- ✓ A partir de quel(s) critère(s) peut-on vérifier que ce changement a eu lieu ? De quels types d'informations (données) a-t-on besoin ?
- ✓ Auprès de qui aller chercher ces informations et de quelle façon les recueillir (avec quels outils) ?

- ✓ **Besoin social** : faible accès à la culture des enfants de 6 à 11 ans en familles monoparentales
- ✓ **Changement recherché** : augmentation de la fréquence d'accès à des activités culturelles pour ces enfants
- ✓ **Repère pour identifier le changement** : évolution de la participation et de la fréquence d'accès à des activités culturelles
- ✓ **Sources d'informations** : association organisatrice de l'action, parents des enfants inscrits aux sorties et enfants eux-mêmes
- ✓ **Outils** : entretien collectif avec le personnel associatif ; questionnaires pour les parents et version adaptée pour les enfants

3 Recueillir les données

- ✓ Peut-on utiliser des outils déjà existants (ex : questionnaire ou trame d'entretien type) et les adapter ou est-il nécessaire d'en construire ?
- ✓ A quel moment recueillir les données pour s'assurer d'y avoir facilement accès ?
- ✓ Auprès de combien de personnes recueillir les données ?

- ✓ **Disponibilité des outils** : trame d'entretien collectif courte à créer et questionnaires repris d'une précédente action de l'association
- ✓ **Recueil des données** :
 - Organisation de l'entretien collectif avec l'association sur le temps d'une réunion d'équipe en avril
 - Envoi de la lettre d'information et du lien vers le questionnaire en ligne par mail à tous les parents d'enfants ayant participé à l'action en avril-mai

4

Analyser les données

- ✓ Que montrent les données en termes de changements ?
- ✓ Les changements recherchés sont-ils présents ou absents et pour qui ?
- ✓ Observe-t-on des changements négatifs ? Des changements éventuellement inattendus ?
- ✓ Peut-on établir un lien entre les observés et l'action ?

5

Tirer et partager les enseignements

- ✓ Que retient-on principalement des résultats de la mesure d'impact ?
- ✓ Qu'en conclure par rapport aux suites à donner à l'action : faut-il la poursuivre à l'identique, la modifier ou l'arrêter ?

- ✓ **Principaux résultats** : Les réponses aux questionnaires confirment que les enfants ayant participé à l'action ont pu accéder à davantage d'activités culturelles au cours des 6 derniers mois, que lorsqu'ils n'y participaient pas
- ✓ **Changements non directement recherchés** : le personnel associatif témoigne de changements dans le comportement d'une partie des enfants, qu'ils ont trouvés plus ouverts et dans la relation au fur et à mesure des sorties ; pour les parents, ces temps de sorties sont aussi synonymes de répit
- ✓ **Les données convergent pour estimer que les changements observés sont liés à l'action** ; le lien de causalité ne peut toutefois être établi avec certitude (données recueillies uniquement après l'action, sans données de comparaison initiales)

- ✓ **L'action répond au besoin social pour lequel elle a été mise en place**
- ✓ **Les parties prenantes jugent utile de la poursuivre**, avec pour objectif de permettre à davantage d'enfants d'y participer
- ✓ Pour y parvenir, les parties prenantes prévoient de renforcer le temps d'animateurs pour accompagner les sorties et de diversifier les canaux d'informations à destination des familles monoparentales

2 Cadre d'application pour les contrats et pactes locaux des solidarités

Périmètre et calendrier de mise en oeuvre

La mesure d'impact concerne un périmètre d'actions différent entre contrats et pactes locaux des solidarités. La priorité reste cependant dans les deux cas de **mettre en évidence les effets directs des actions sur les personnes en situation de pauvreté ou de grande précarité** et de vérifier leur imputabilité aux actions mises en oeuvre.

➤ Pour les contrats locaux des solidarités

La **mesure d'impact s'inscrit dans la continuité du processus d'évaluation à mi-parcours**,¹ en correspondant à une **investigation approfondie des effets d'au moins une action par contrat**. Ainsi la phase d'évaluation à mi-parcours peut être envisagée comme une phase préparatoire à la mesure d'impact, en permettant notamment de confirmer le choix de l'action dont l'impact sera mesuré.

Le choix de l'action est laissé à la discrétion des co-cocontractants. La mesure d'impact porte sur toute la durée de cette action, à partir de son inscription au contrat local des solidarités.

Les résultats de la mesure d'impact sont à transmettre au plus tard le 31 décembre 2026 à la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) par l'intermédiaire de l'outil Pilot'Actions (voir infra).

➤ Pour les pactes locaux des solidarités

La **mesure de l'impact des pactes locaux sur les publics**, les territoires et l'écosystème local des acteurs de la solidarité **fait partie des enjeux incontournables** de ce **dispositif partenarial**. C'est pourquoi il est prévu qu'elle soit **intégrée à chaque pacte dès sa conception** et qu'elle concerne la **totalité de ses actions**.²

D'ici le 31 décembre 2026 au plus tard, il est attendu une première transmission des résultats des mesures d'impact effectuées sur les actions financées ou portées dans le cadre des pactes locaux des solidarités en 2024 et/ou 2025, en tenant compte de la totalité de leur durée. Une attention est à porter sur les **publics ciblés en priorité dans le cadre des pactes**, à savoir **les enfants, les femmes, les familles monoparentales et les travailleurs pauvres**.

¹ Instructions interministérielles de référence : instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 27 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les métropoles pour les années 2024-2027 ; instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027.

² Conformément à l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2024/86 du 12 juin 2024 relative à la mise en œuvre des pactes locaux des solidarités pour l'année 2024.

Les résultats de la mesure d'impact sont à transmettre à la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) par l'intermédiaire de l'outil Pilot'Actions (voir infra).

La mesure d'impact ne concerne pas les actions qui correspondent au financement de ressources en ingénierie de projet (ex : postes de coordination ou d'animation de groupes de travail thématiques, appui au fonctionnement d'instances de pilotage).

Formalisation et transmission des résultats

La plateforme Pilot'Actions est l'outil numérique de suivi des contrats locaux des solidarités partagé entre l'Etat et les collectivités (départements et métropoles). Des développements informatiques sont en cours pour permettre la transmission des résultats des mesures d'impact effectuées dans le cadre des contrats locaux des solidarités et des pactes locaux des solidarités via cet outil. Le renseignement des informations à transmettre sera facilité par le remplissage en ligne d'un formulaire. Il sera également possible de déposer des pièces jointes.

Une notice d'utilisation sera diffusée par la DIPLP dès la mise en service des nouvelles fonctionnalités.

➤ Pour les contrats locaux des solidarités

La procédure pour transmettre les résultats de la mesure d'impact sera similaire à celle pour saisir les bilans annuels des actions, avec un système de double validation par les collectivités (départements ou métropoles) et par les services déconcentrés de l'Etat.

Le formulaire à compléter est présenté à la page suivante. Il reprend les principales étapes de la mesure d'impact sous forme résumée.

Les indicateurs d'impact seront à renseigner dans la partie « bilan des indicateurs », déjà existante dans l'outil Pilot'Actions.

➤ Pour les pactes locaux des solidarités

La transmission des résultats de la mesure d'impact comprendra trois étapes pour chaque action dans l'outil Pilot'Actions :

- La création d'une « fiche action », pour décrire de façon synthétique l'identité du porteur d'action, la localisation de l'action, son objectif principal, son contenu, le(s) public(s) à qui elle s'adresse, son budget ;
- Le remplissage du formulaire dont la trame est présentée à la page suivante, qui reprend les principales étapes de la mesure d'impact sous forme résumée ;
- Le remplissage du questionnaire présenté à la page 16, qui porte sur les changements observés sur le plan territorial et partenarial, en lien avec la mise en place de l'action.

Trame pour la synthèse des résultats de la mesure d'impact (commune aux contrats et pactes locaux des solidarités)

1- Besoin social à l'origine de l'action

(Description courte de la problématique sociale qui justifie la mise en place de l'action : Quel était le principal problème ou la difficulté rencontré(e) ? Pourquoi était-il important de le ou la résoudre ?)

2- Principal(aux) effet(s) recherché(s) pour les personnes directement concernées

(En lien avec la problématique à résoudre, énumération du principal ou des deux à trois principaux effets recherchés à travers la mise en place de l'action : Quels étaient les principaux changements positifs attendus pour les personnes destinataires de l'action ?)

3- Résumé de la méthodologie employée pour réaliser la mesure d'impact

(Sans détailler, description des sources et outils de recueil de données utilisés ; mention du recours éventuel à un appui ou à une prestation externe)

4- Parties prenantes impliquées dans la mesure d'impact

(Quelles catégories d'acteurs ont été associées à la conception et/ou à la réalisation de la mesure d'impact – partenaires, opérateurs, personnes destinataires de l'action, autres ? Quel a été leur rôle ou leur contribution dans la mesure d'impact ?)

5- Principaux résultats de la mesure d'impact

(Dans quelle mesure le ou les effets recherchés sont-ils vérifiés et attribuables à l'action ? Quels sont les principaux facteurs explicatifs des effets ou de l'absence d'effets ? Des effets non attendus ont-ils éventuellement été observés ?)

6- Enseignements clés

(Quels sont les deux à trois principaux enseignements à retenir collectivement des résultats de la mesure d'impact ? Sur les effets produits par l'action, sur son fonctionnement ou encore sur la dynamique partenariale autour de la mise en œuvre de l'action ?)

7- Suites envisagées pour l'action

(Sur la base des résultats de la mesure d'impact, l'action doit-elle être poursuivie à l'identique, modifiée ou arrêtée ? En cas de modifications de l'action, quelles sont les mesures prévues pour l'améliorer ? Est-il envisagé d'étendre ou de répliquer l'action dans d'autres endroits du territoire ?)

Questionnaire sur l'impact territorial et partenarial des actions des pactes locaux des solidarités

Le questionnaire suivant vise à décrire les retombées de chaque action des pactes locaux des solidarités sur le plan du territoire et des partenariats, sans demander d'éléments de preuve de ces changements. Son objectif principal est d'encourager les parties prenantes à prendre en compte les dimensions territoriales et partenariales dans leur mesure d'impact. Ce questionnaire est un outil possible pour engager un dialogue sur ces aspects essentiels, en croisant les points de vue.

THÉMATIQUES ET QUESTIONS ASSOCIÉES	MODALITÉS DE RÉPONSES
A - IMPACT TERRITORIAL	
AMPLEUR DES CHANGEMENTS TERRITORIAUX	
Dans quelle mesure estimez-vous que l'action a permis des changements sur le territoire ?	0 – Aucun changement notable observé 1 – Très peu de changements notables observés 2 – Peu de changements notables observés 3 – Plusieurs changements notables observés 4 – De nombreux changements notables observés 5 – De très nombreux changements notables observés
Quelques exemples de changements observés	Texte libre
TRANSFORMATION DES RESSOURCES TERRITORIALES À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU DE GRANDE PRÉCARITÉ	
Dans quelle mesure l'action a-t-elle permis d'améliorer : ○ La disponibilité de l'offre de service sur le territoire (<i>création d'un dispositif inexistant</i>) ? ○ La visibilité de l'offre de service ? ○ La proximité géographique de l'offre de service (<i>rapprochement de certains lieux d'habitation</i>) ? ○ La mobilité de l'offre de service (<i>actions d'aller vers, dispositifs itinérants</i>) ? ○ L'articulation entre offres de services similaires sur le territoire ? ○ La diversification de l'offre de services disponible sur le territoire ?	Pour chaque item, réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement 4 – Beaucoup 5 - Enormément

Dans quelle mesure l'action se distingue-t-elle des autres dispositifs existants sur le territoire :	Réponse à choix multiple : ○ Il n'existe pas d'autre dispositif de ce type sur le territoire ○ L'action répond à un besoin territorial non satisfait ○ L'action propose une offre de service améliorée ○ L'action rapproche l'offre de service des usagers ○ Les destinataires de l'action sont impliqués dans sa conception et/ou sa mise en œuvre ○ L'action fait le lien avec des acteurs de la recherche
B- IMPACT PARTENARIAL	
TRANSFORMATION DES DYNAMIQUES PARTENARIALES	
Dans quelle mesure l'action a-t-elle permis de développer ou de renforcer les partenariats avec : ○ Les acteurs de la politique de la ville ? ○ Les acteurs de l'action sociale ? ○ Les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle ? ○ Les acteurs de la prévention et de la santé ? ○ Les acteurs de la communauté éducative ? ○ Les acteurs de la vie culturelle et artistique ?	Pour chaque item, réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement 4 - Beaucoup 5 - Enormément
TRANSFORMATIONS DES MODALITÉS DE COOPÉRATION	
Dans quelle mesure l'action a-t-elle contribué à faire évoluer la coopération (simplicité et régularité du dialogue, interconnaissance, confiance...) avec : ○ Le secteur associatif ○ Le secteur des entreprises ○ Les services déconcentrés de l'État ○ Les opérateurs de l'État ○ Les organismes de sécurité sociale ○ Les services des collectivités	Pour chaque item, réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement 4 - Beaucoup 5 - Enormément
C- IMPACT SOCIAL	
COHÉSION SOCIALE	
Dans quelle mesure l'action a-t-elle favorisé la rencontre entre publics d'origines sociales diverses ?	Réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement

	4 – Beaucoup 5 - Enormément
Dans quelle mesure l'action a-t-elle favorisé le développement d'activités solidaires ?	Réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement 4 – Beaucoup 5 - Enormément
INCLUSION SOCIALE ET PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES	
Dans quelle mesure l'action a-t-elle favorisé sur le territoire une association plus fréquente des personnes en situation de pauvreté ou de grande précarité à la conception ou au suivi des actions qui les concernent ?	Réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement 4 – Beaucoup 5 - Enormément
Dans quelle mesure l'action a-t-elle amélioré la participation des personnes en situation de pauvreté ou de grande précarité à la vie de la cité (projets de quartiers, évènements, expression citoyenne...) ?	Réponse sur une échelle de 0 à 5 : 0 - Critère non applicable 1 - Pas du tout 2 - Un peu 3 - Moyennement 4 – Beaucoup 5 - Enormément

3 Ressources utiles

Dispositif d'accompagnement national

La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) déploie, en lien avec la Direction générale à la cohésion sociale (DGCS) et en complément du présent livret, un ensemble de ressources pour appuyer les parties prenantes aux contrats et pactes locaux des solidarités dans la réalisation de leurs mesures d'impact :

- Un cycle de webinaires méthodologiques durant le premier semestre 2026, pour illustrer les pratiques ;
- Une Foire aux questions enrichie au fil de l'eau ([Pactes et contrats locaux des solidarités : foire aux questions | solidarites.gouv.fr](#)) ;
- Un groupe thématique ressources accessible³ depuis la plateforme IdealCo, pour le partage d'expériences et d'outils via un forum dédié ;
- Un appui en expertise par le prestataire attributaire du marché national public relatif à la mesure d'impact, selon les besoins prioritaires identifiés et les projets à accompagner, avec une répartition équitable de l'offre sur l'ensemble du territoire national.

Les parties prenantes peuvent également directement transmettre leurs questions au sujet de la mesure d'impact à l'adresse mail suivante : sec.delegation.pauvreté@social.gouv.fr

Autres ressources à consulter

Pour plus d'informations sur la conduite d'une mesure d'impact, les ressources suivantes constituent des références fiables et intéressantes :

- [Pour une approche pas-à-pas et pratique de la mesure d'impact](#)
 - ✓ Le guide [Évaluer son impact social](#) élaboré par l'association AVISE
 - ✓ Le [guide de la mesure d'impact social](#) élaboré par la Fondation Rexel en association avec (Im)prove
- [Pour aller plus loin dans la connaissance des méthodes et des outils](#)
 - ✓ La [bibliothèque de l'évaluation](#) de la Société française de l'évaluation
 - ✓ Le rapport du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan « [Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? | Haut-commissariat à la stratégie et au plan](#) »
 - ✓ La [cartographie des usages](#) de l'Agence Française de développement
 - ✓ La [cartographie des outils et des ressources](#) de l'Observatoire France Tiers-Lieux

³ Accès sur demande à effectuer à l'adresse suivante : sec.delegation.pauvrete@social.gouv.fr

- Pour des exemples de mesure d'impact menée dans le secteur des solidarités
 - ✓ L'impact des tiers-lieux et leur contribution au lien social, accessible depuis le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
 - ✓ L'évaluation d'impact du Service Civique Solidarité Seniors (2024-2025), accessible depuis le site du dispositif
- Pour mieux connaître la mesure d'impact des politiques publiques et l'état des lieux des pratiques en Europe
 - ✓ Le dossier de publications du Haut-commissariat à la stratégie et au plan : Évaluation d'impact des politiques publiques | Haut-commissariat à la stratégie et au plan
 - ✓ Les publications de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) : Guide de politique publique sur la mesure de l'impact social pour l'économie sociale et solidaire | OCDE

